



**Conseil d'administration  
du Programme  
des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des  
Nations Unies pour la  
population**

Distr.  
GÉNÉRALE

DP/CCF/TUV/1  
30 juin 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997  
15-19 septembre 1997, New York  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire  
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES  
PREMIER CADRE DE COOPÉRATION POUR TUVALU (1997-2001)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u> s
INTRODUCTION . . . . .	1 - 2	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL . . . . .	3 - 11	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE . . . . .	12 - 13	6
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS . . . . .	14 - 21	6
A. Renforcer la bonne gouvernance . . . . .	18	7
B. Créer des emplois et moyens d'existence durables . . . . .	19	7
C. Appuyer l'investissement, le développement de l'entreprise et l'expansion de la formation professionnelle . . . . .	20	7
D. Faciliter l'accès aux microcrédits . . . . .	21	8
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION . . . . .	22 - 27	8
<u>Annexe.</u> Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour Tuvalu (1997-2001) . . . . .		11

## INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération pour Tuvalu (1997-2001) est le résultat d'un processus de consultation qui se déroule actuellement entre le gouvernement et le PNUD. Pour mettre en marche le mécanisme permettant de déterminer la portée et la nature de la collaboration entre le PNUD et gouvernement, le PNUD a élaboré deux documents préliminaires : une note d'orientation pour le cadre de coopération et un document conceptuel pour le programme sous-régional. Ces deux documents récapitulent les cadres de la programmation mondiale, régionale et nationale du PNUD. Dans la note d'orientation, le PNUD a indiqué au gouvernement ses vues quant à la façon d'apporter le meilleur appui possible aux efforts nationaux en matière de développement. Si la note d'orientation présentait les vues du PNUD, elle a cependant été rédigée à l'issue d'un large dialogue avec le gouvernement, la société civile et les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux pour le développement, qui sont actifs à Tuvalu.

2. À la suite d'un atelier sur le développement humain durable, qui s'est tenu à Funafuti en septembre 1996 avec la participation de représentant des principaux ministères et des organisations non gouvernementales (ONG) qui participent à des programmes appuyés par le PNUD, des consultations formelles se sont tenues entre le gouvernement et le PNUD. Le PNUD a ensuite modifié le projet de note d'orientation afin de l'axer résolument sur les questions relatives au développement humain durable dans le pays, comme base du premier cadre de coopération pour Tuvalu.

### I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

#### Objectifs et priorités en matière de développement

3. Les politiques et programmes de développement du Gouvernement tuvaluan sont expliqués dans le Plan national de développement du gouvernement pour la période 1995-1997, intitulé *Kakeega o Tuvalu*. Le Plan touche tous les principaux aspects du développement humain durable : élimination de la pauvreté; création d'emplois et moyens d'existence durables; promotion de l'égalité hommes-femmes; gestion durable de l'environnement; et bonne gouvernance.

4. Les cinq programmes prioritaires du Plan national de développement du gouvernement s'établissent comme suit :

a) Réforme du secteur public, considérée comme essentielle pour améliorer les résultats économiques, la qualité de services sociaux tels que la santé et l'éducation, et l'auto-motivation des collectivités de Tuvalu;

b) Restructuration de l'économie afin de favoriser les investissements dans des entreprises du secteur exportateur, ce qui suppose la formulation de politiques de développement industriel et économique, ainsi qu'un appui à l'épargne et à l'investissement. On prévoit notamment comme résultats un accroissement de l'emploi dans le secteur structuré et de plus grandes possibilités de création de revenu, ce qui devrait permettre d'améliorer les services sociaux et les conditions de vie de la population;

c) Amélioration de l'infrastructure en donnant la priorité aux transports et communications, notamment le transport maritime et les communications interinsulaires. Cette action contribuera à améliorer le climat pour une expansion des activités et investissements des entreprises et fera un important apport à l'amélioration des services sociaux;

d) Mise en oeuvre du programme « Éducation à la vie », qui vise à relever les niveaux d'instruction et de formation afin d'aider les individus à satisfaire leurs besoins fondamentaux et de promouvoir leurs bien-être social;

e) Amélioration de la qualité de vie dans les peuplements locaux, ce qui sera facilité par l'exécution réussie des autres programmes prioritaires.

#### Problèmes et défis actuels

5. Tuvalu, qui est formé de neuf atolls coralliens très dispersés, est classé par l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans la catégorie des pays les moins avancés. L'économie nationale se heurte à des obstacles tels que l'exiguïté, l'isolement et la dispersion des terres; la modicité et la fragilité de ressources naturelles; l'inadéquation de l'infrastructure; l'étroitesse de la base économique, et donc l'insuffisance des moyens qui permettraient d'améliorer le niveau de vie. Le pays a essentiellement une économie de subsistance où l'agriculture et la pêche représentent 80 % du revenu national.

6. Tuvalu est largement tributaire de l'aide extérieure, des envois de fonds de travailleurs expatriés et du rendement du Fonds d'affectation spéciale de Tuvalu. La majorité de la population de Tuvalu se livre à une agriculture de semi-subsistance et à la pêche, tandis que l'État fournit plus de 60 % des emplois du secteur structuré. À Tuvalu, les perspectives de croissance économique sont limitées et sont dominées par le secteur des services. Les niveaux de vie actuels risquent d'être difficiles à maintenir compte tenu de la croissance léthargique de l'emploi public et de la réduction probable de l'aide extérieure. Les exportations sont faibles par rapport aux importations, ce qui a contribué aux forts déficits budgétaires enregistrés ces dernières années. Le Gouvernement tuvaluan cherche à restructurer l'économie afin de favoriser l'activité économique, en particulier les investissements, l'emploi et la productivité des entreprises.

*Tuvalu. Indicateur du développement humain et indicateurs économiques*

Indicateurs sociaux		Indicateurs économiques	
Population	9 000 habitants	PIB par habitant	1 480 \$
Densité démographique moyenne	346 km <sup>2</sup>	Aide par rapport au PIB	63 %
Croissance démographique	1,7 %	Déficit budgétaire moyen par rapport au PIB (1990-1995)	5 %
Taux de natalité	2,1 %	Proportion de main d'oeuvre occupée dans le secteur structuré	27 %
Taux de mortalité infantile	56/1000 naiss. viv.	Dépenses publiques pour l'éducation	15,7 %
Taux d'alphabétisme des adultes	99 %	Dépenses de santé/PIB	5,1 %
Espérance de vie à la naissance	67 ans	Administration publique/PIB	2 %

Source : Banque asiatique de développement, août 1996. « Pacific studies series: sociocultural issues and economic development indicators in the Pacific Islands », Manille.

Prévention de la pauvreté

7. Selon *Pacific Development Report (1994)*, la valeur de l'indicateur du développement humain pour Tuvalu est de 0,652, ce qui le place dans la catégorie des pays à « développement humain moyen ». Les conditions de vie sont relativement bonnes, la plupart de la population est adéquatement logée et le pays est exempt de maladies graves. La population jouit d'une stabilité politique et entretient de solides liens culturels et communautaires. La solidité de l'organisation communautaire, un bon accès aux ressources nécessaires à la subsistance et une répartition assez équitable du revenu national font obstacle à la pauvreté. Il existe cependant des différences énormes de niveau de vie entre Funafuti et les îles périphériques, situation qui reflète un développement inégal ainsi que la concentration de l'activité économique à Funafuti. Du fait de ce développement inégal, les niveaux de vie sont plus faibles dans les collectivités éloignées et dans les zones surpeuplées de Funafuti.

Moyens d'existence durables

8. Près de 75 % de la population active de Tuvalu travaille dans le secteur non structuré, essentiellement dans la pêche et l'agriculture de subsistance. On estime que 25 % de la population active est occupée dans le secteur structuré. Les femmes représentent 78 % de la population active dans l'économie de subsistance et 37 % de l'emploi monétisé. De nombreux Tuvaluans travaillent à l'étranger. Les mouvements migratoires des îles périphériques vers Funafuti et le sous-emploi des jeunes suscitent des tensions sur le marché du travail et contribuent à d'autres problèmes tels que le surpeuplement, des contraintes au niveau des services et des différends en matière d'occupation des sols. Les jeunes qui terminent leurs études et les jeunes sans emploi doivent donc recevoir une formation en vue de s'établir à leur compte.

Développement intégrant hommes et femmes

9. Les différences hommes-femmes sont peu marquées à Tuvalu, à part un déséquilibre au niveau des emplois de cadres et des travailleurs intellectuels

/...

et scientifiques (deux hommes pour une femme); des inscriptions dans l'enseignement secondaire (60 hommes pour 40 femmes); des possibilités de formation à l'étranger (60 hommes pour 40 femmes); et de l'emploi rémunéré (62 hommes pour 38 femmes). Dans la fonction publique, la répartition par grades des fonctionnaires titularisés révèle également que les femmes sont défavorisées; en 1991, elles étaient surtout affectées à des emplois de bureau et à des postes n'exigeant aucune qualification. Ce n'est que dans les petites entreprises privées que les femmes sont plus nombreuses que les hommes, bien que peu de femmes obtiennent des prêts en tant qu'entrepreneurs. D'autre part, les groupements féminins fournissent d'importants services communautaires et sociaux et ils favorisent l'amélioration des conditions de vie, notamment en matière de santé et d'assainissement. Les efforts visant à améliorer la santé, le niveau d'instruction et la productivité des femmes sont essentiels au développement de Tuvalu.

#### Développement durable

10. En matière d'environnement, nombre des problèmes les plus urgents de Tuvalu se posent à Funafuti et résultent de la conjugaison, sur un petit atoll, de facteurs tels que l'accroissement démographique; l'évolution des technologies et l'augmentation de la consommation; le manque de planification dans l'occupation des sols; et la surcharge des réseaux d'eau, d'assainissement et d'évacuation des déchets. Si les arrivées de migrants se poursuivent au rythme actuel, Funafuti devra bientôt affronter de graves problèmes de densité démographique et d'assainissement. Le *Kakeega* (plan) signale que les questions d'environnement seront intégrées à toutes les propositions de développement et que des études d'impacts seront exigées en tant que de besoin. Le programme d'« éducation à la vie » mis en oeuvre en milieu scolaire par le gouvernement répond partiellement à la nécessité d'améliorer les connaissances du public quant à l'emploi durable des ressources naturelles. Le Service de l'environnement envisage de modifier la législation actuelle en la matière. Tuvalu peut recourir aux ressources autres que les ressources de base du PNUD, qui sont disponibles pour la sous-région du Pacifique dans le domaine de la gestion de l'environnement (Fonds pour l'environnement mondial et programme Capacités 21), de la réduction de la pauvreté (initiative Stratégie pauvreté) et de la coordination de l'aide. Le PNUD tiendra le gouvernement au courant de ces sources de fonds extrabudgétaires dans des domaines spécialisés ainsi que de toutes autres sources analogues de financement.

#### Gouvernance

11. La réforme du secteur public et la décentralisation sont considérées comme des moyens essentiels pour améliorer la gouvernance. Comme le signale le cadre de politique économique à moyen terme du gouvernement (*Kakeega*), les objectifs de la réforme du secteur public consistent à définir l'ensemble de fonctions que l'État est le mieux placé pour exécuter et à fournir ces services de la façon la plus efficiente et avec un rapport optimal coût/efficacité, afin de maximaliser la contribution du secteur public au bien-être communautaire et à la croissance économique. Les programmes de réforme du secteur public ont déjà démarré et il faudra prendre en compte les considérations relatives au développement humain durable dans les processus décisionnels du gouvernement.

## II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

12. Le troisième programme de pays pour Tuvalu (1992-1996) était centré sur trois domaines : éducation et formation professionnelle; développement des îles périphériques; et gestion économique et financière. Les arrangements relatifs à la mise en oeuvre et à la gestion ont favorisé la participation d'organisations non gouvernementales (ONG) et de groupes communautaires, en particulier pour les activités relatives aux îles périphériques; le recours ininterrompu à des spécialistes des Volontaires des Nations Unies (VNU); et l'utilisation accrue de la modalité de l'exécution nationale pour l'assistance technique.

13. L'examen à mi-parcours du troisième programme de pays, réalisé en juin 1995, a permis de constater que les trois grands domaines programmatiques correspondaient bien aux priorités et aux besoins du gouvernement et de la population de Tuvalu, ainsi qu'à l'action primordiale du PNUD pour l'élimination de la pauvreté et le développement humain durable. On a également noté que l'exécution nationale constitue une modalité efficace pour la mise en oeuvre du programme, tandis que le recours aux VNU est un mécanisme effectif pour transférer les compétences aux homologues nationaux et à la population en général.

## III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

14. La stratégie générale proposée pour la coopération du PNUD visera à prévenir l'érosion de la qualité de vie à Tuvalu et à renforcer les capacités nationales de formuler, mettre en oeuvre et gérer des politiques et programmes à l'appui du développement humain durable. La stratégie, qui tient compte des recommandations issues de l'examen à mi-parcours, est conforme aux priorités du gouvernement en matière de développement, telles qu'énoncées dans le *Kakeega*. Le PNUD appuiera aussi le gouvernement dans ses efforts visant à tirer un meilleur parti de l'aide extérieure, qui est en diminution, en perfectionnant la coordination de l'aide et en favorisant la mobilisation de ressources.

15. Les activités menées au titre du premier cadre de coopération mettront l'accent sur le renforcement des capacités en matière de formulation de politiques au niveau de la base, ce qui exige que les institutions nécessaires soient en place et fonctionnent convenablement. Le développement humain durable sera favorisé par une action menée par l'intermédiaire d'organisations de la société civile et par le truchement du secteur privé afin de mettre en oeuvre des projets innovateurs et catalytiques. Une plus grande attention sera portée à l'analyse et au contrôle des impacts.

16. Dans ce contexte et sur la base des enseignements tirés des initiatives appuyées par le PNUD en matière de réforme des administrations locales et de développement du secteur privé, le premier cadre de coopération aura pour thème la promotion de moyens d'existence durables.

17. L'appui du PNUD visera à maintenir des moyens d'existence durables, surtout dans le secteur rural et le secteur subsistance, en aidant à mettre en valeur les compétences et développer des débouchés dans le domaine de l'entrepreneuriat et, ce faisant, en facilitant le lancement d'activités d'entreprise et appuyant

les aspirations individuelles et familiales à une augmentation des revenus et à un relèvement du niveau de vie. Toutes les activités appuieront la réalisation de l'objectif primordial du gouvernement, qui est d'assurer l'égalité de chances de toutes les collectivités insulaires en matière de développement. En outre, la promotion de l'équité hommes-femmes et les considérations concernant l'environnement seront intégrées à toutes les activités de conception et d'exécution de programmes.

A. Renforcer la bonne gouvernance

18. Le PNUD appuiera l'habilitation des citoyens, individuellement ou en groupes organisés, à articuler leurs intérêts, exercer leurs droits et obligations selon la loi et arbitrer leurs différences. L'objectif consiste à créer un climat propice où : a) la société civile facilite le dialogue politique et social en mobilisant les divers groupes pour participer à des activités économiques, sociales et politiques; b) le secteur privé crée des emplois et du revenu; et c) l'État crée un climat politique et juridique propice. Cela aidera le gouvernement dans sa politique existante qui consiste à renforcer la gouvernance locale. On prévoit les résultats suivants : a) achèvement de l'analyse de situation; b) mise en place des mécanismes opérationnels; c) mise en oeuvre de la formation pour le renforcement des capacités; et d) participation importante de la société civile et du secteur privé à la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation du développement national.

B. Créer des emplois et moyens d'existence durables

19. Dans ce domaine de concentration, l'accent sera porté sur les défavorisés, surtout ceux qui vivent en milieu rural et ceux qui sont tributaires d'activités de subsistance pour assurer leur existence. Le PNUD contribue à l'analyse de la situation des défavorisés à Tuvalu afin de déterminer la meilleure façon de venir en aide à ces groupes. Les activités en cours et en projet consisteront notamment à : a) élaborer des indicateurs nationaux du développement humain durable et de la pauvreté en tant qu'outils de planification; b) mettre au point des stratégies et programmes nationaux de prévention de la pauvreté conformément au Plan de gestion du développement rural intégré; et c) renforcer les capacités des ONG en matière d'activités pour la réduction de la pauvreté et la surveillance du dénuement humain. Des indicateurs d'impact seront établis qui auront pour résultats : a) d'achever l'analyse de situation concernant les groupes défavorisés à Tuvalu; b) d'élaborer des indicateurs du développement humain durable acceptés à l'échelon national; c) de mettre en oeuvre les stratégies et programmes nationaux de prévention de la pauvreté; d) d'assurer l'accès universel aux soins de base en matière de santé, de nutrition, de services d'hygiène génésique et de planification familiale; et e) de réduire la mortalité infantile et juvénile.

C. Appuyer l'investissement, le développement de l'entreprise et l'expansion de la formation professionnelle

20. Le PNUD appuiera l'établissement et le renforcement d'un service consultatif pour l'investissement étranger, chargé d'assurer des services complets d'information et un appui administratif aux investisseurs étrangers

intéressés, et de promouvoir à l'étranger les possibilités du pays en matière d'investissement et d'activité industrielle et commerciale. Le PNUD appuiera aussi la création d'un Service de conseils aux entreprises qui dispensera une formation aux compétences de base à l'entrepreneuriat afin d'aider les Tuvaluans désireux de créer ou d'agrandir une entreprise. Dans un sens plus large, le PNUD aidera à élargir l'éventail des débouchés d'une formation professionnelle correspondant aux emplois du secteur structuré et aux moyens d'existence du secteur de subsistance. La formation sera fournie par l'intermédiaire du système scolaire, dans le cadre du programme d'« éducation à la vie » de Tuvalu, ainsi que par d'autres voies appropriées, et aucun effort ne sera épargné pour combler le fossé hommes-femmes en matière d'égalité de chances. Les indicateurs d'impact seront notamment les suivants : a) l'accroissement des investissements étrangers; b) l'augmentation du nombre d'entreprises prospères; c) l'accroissement du nombre d'élèves inscrits à des cours d'enseignement commercial et professionnel; d) l'augmentation du nombre de femmes terminant avec succès leur cours de formation; e) la révision des programmes d'enseignement scolaire et professionnel; f) l'élargissement de l'éventail des possibilités de formation offertes par l'intermédiaire des organisations communautaires; et g) le recul de l'illétrisme à Tuvalu.

#### D. Faciliter l'accès aux microcrédits

21. Un appui sera fourni en vue de faciliter le développement du secteur privé, particulièrement des petites entreprises, en renforçant les systèmes de microcrédits gérés par des établissements tels que la Caisse d'aménagement des îles (IDRF). On s'attachera en particulier à faciliter l'accès des femmes et des organisations féminines au crédit ainsi que le développement des entreprises. Les indicateurs d'impact seront notamment les suivants : a) accès aux microcrédits dans toutes les îles; b) augmentation marquée du nombre de bénéficiaires de microcrédits; c) accroissement du nombre de femmes participant aux systèmes de microcrédits; d) investissements dans des entreprises viables; et e) mise en place d'une législation propice, de régimes d'assurance et de subventions d'amorçage.

### IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

#### Coordination et gestion de l'aide

22. Le Gouvernement tuvaluan procède actuellement à la restructuration du Ministère des finances et de la planification économique afin d'assurer une mise en oeuvre plus effective et efficiente de l'aide au développement. Ce processus comprend la création d'un Service de coordination de l'aide, avec l'appui du PNUD, afin d'améliorer le mécanisme actuel du gouvernement pour la coordination et la gestion de l'aide, ce qui permettra de libérer le personnel du Département planification, lequel pourra dès lors collaborer plus étroitement avec les ministères sectoriels pour l'acheminement des ressources d'aide.

### Mobilisation des ressources

23. Le gouvernement collaborera avec le PNUD pour mobiliser des ressources dans les domaines programmatiques prioritaires définis dans le présent cadre de coopération. À cette fin, le gouvernement et le PNUD chercheront à établir des partenariats avec d'autres donateurs afin de financer les activités et ils favoriseront les participations aux coûts avec le PNUD, d'origine bilatérale et multilatérale, en vue d'améliorer la réalisation effective du programme.

### La gestion et le cadre de coopération

24. Le gouvernement et le PNUD géreront en commun le cadre de coopération, notamment la formulation détaillée des activités découlant du présent document, l'analyse et l'approbation des programmes et projets individuels, la supervision et l'examen de la mise en oeuvre effective, l'analyse des impacts et l'évaluation des résultats. En raison du progrès de la décentralisation, le gouvernement et le PNUD collaborent afin de déterminer les moyens d'harmoniser les processus de gestion pour la prestation de l'appui du PNUD en particulier et de l'aide publique au développement en général.

25. Le gouvernement s'est déclaré prêt à employer la modalité de l'exécution nationale pour tous les futurs programmes du PNUD. L'accent sera porté sur l'emploi de spécialistes des VNU, qui a déjà donné d'excellents résultats dans le Pacifique. Bien que Tuvalu n'ait aucune expérience de la coopération entre pays en développement (CTPD) ni du transfert de connaissances par l'intermédiaire des expatriés (TOKTEN), on s'efforcera de recourir autant que possible à ces deux modalités. La participation des ONG représente une autre modalité appropriée pour l'exécution et la mise en oeuvre de projets, surtout pour ce qui touche la participation communautaire et le renforcement des capacités dans les îles périphériques.

### Couplages avec les programmes sous-régionaux

26. Les domaines thématiques du premier cadre de coopération pour Tuvalu sont en conformité avec le programme sous-régional proposé par le PNUD pour le Pacifique : création d'emplois et moyens d'existence durables, ce qui facilitera une meilleure prestation intégrée de l'appui du PNUD. Les domaines de concentration du présent cadre de coopération sont également conformes au programme régional prévu en matière de développement du secteur privé, notamment en ce qui concerne le développement de l'entrepreneuriat et l'accès au financement. Il existe aussi des couplages directs avec les composantes « éducation de base » et « éducation à la vie » du programme proposé dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines. Cette complémentarité facilitera la mobilisation de ressources additionnelles pour des interventions de projet spécifiques et renforcera l'impact global du cadre de coopération.

Supervision et examen

27. Pendant la durée du présent cadre de coopération, le PNUD portera plus fermement l'accent sur l'analyse des impacts. On réalisera des enquêtes pour la détermination des niveaux de référence lorsque les données nécessaires n'existent pas encore, et l'on établira des indicateurs tant qualitatifs que quantitatifs afin de définir les repères qui permettront de mesurer les impacts du programme. Les activités ressortissant au premier cadre de coopération seront supervisées en commun par le gouvernement et par le PNUD au moyen de visites de consultation et de supervision qui se dérouleront au moins une fois par trimestre. Un examen triennal du cadre de coopération sera réalisé à la mi-1999.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR TUVALU (1997-2001)

(Milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
<b>RESSOURCES DE BASE DU PNUD</b>		
Montant estimatif du report de CIP	844	
MCARB 1.1.1	506	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Toute relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources
AEEPP/AST	80	
Total partiel	1 430 <sup>a</sup>	
<b>AUTRES RESSOURCES DU PNUD</b>		
Participation aux coûts du gouvernement	176	
Fonds pour le développement durable	—	
Participation aux coûts de tierces parties	507	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	—	
Total partiel	683	
<b>TOTAL</b>	<b>2 113<sup>a</sup></b>	

a Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

*Abréviations* : AEPP = appui à l'élaboration de politiques et programmes; AST = appui aux services techniques; CIP = chiffre indicatif de planification; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base.

-----